



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

Lundi, Mardi et

Jeudi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

FOYER FRANÇOIS MITTERRAND

Les travaux commencés en début d'année sont pratiquement terminés, la salle est à nouveau utilisable.

Des travaux complémentaires restent à réaliser :

- un passage piétonnier entre l'école et le foyer,
- un sas à l'entrée qui devrait être réalisé dans un second temps.

Des améliorations ont été apportées pour un meilleur confort d'utilisation:

- isolation intérieure des murs,
- remplacement du chauffage,
- agrandissement de l'office,
- peintures.

Il conviendra que les utilisateurs respectent les lieux.

Prochainement, nous procéderons à l'inauguration officielle du foyer couplée avec celle de la rénovation des anciennes écoles en présence des représentants des institutions qui ont contribué aux financements : le conseil Départemental, l'État via la Préfecture, le sénateur Roland COURTEAU dans le cadre de la réserve parlementaire et Carcassonne Agglo.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Au cours de l'été, en collaboration avec la société ALOGEA, les locaux de l'Agence Postale Communale ont été rénovés et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux offrent un meilleur accueil au public et de meilleures conditions de travail au personnel.

PROTECTION INCENDIE

La protection contre l'incendie fait partie des nombreuses obligations des communes, nous nous sommes engagés à sécuriser l'ensemble des zones urbanisées.

La mise en place de bornes n'étant pas techniquement possible dans certains endroits, la pose de bâches a été décidée en accord avec le SDIS.

La première installation a été réalisée impasse des Mûriers et trois autres devraient être implantées d'ici fin 2018.

ECOLE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, pour les 138 enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal dont 96 sur Malves.

A ce jour nous travaillons avec les deux communes partenaires à un projet d'extension du groupe scolaire :

- création de deux salles de classe en vue de supprimer la classe modulaire,
- agrandissement de la cantine scolaire, trop petite pour le nombre d'enfants accueillis.

SAISON CÉVENOLE 2017

Mairie de Malves en Minervois

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

Les services de l'Etat nous demandent de sensibiliser la population en cas d'épisode cévenol qui se traduit par de fortes pluies.
À cet effet, vous trouverez ci-joint une plaquette d'information à laquelle nous vous incitons à accorder la plus grande attention.

NOUVEAUX TARIFS LOCATION FOYER COMMUNAL

Les travaux de rénovation du foyer communal étant achevés, celui-ci est ouvert à la location pour la population et associations à partir du mois d'octobre.
Le conseil municipal a adopté un nouveau règlement intérieur afin de préserver la qualité d'accueil des lieux, ainsi que des nouveaux tarifs de location.
Pour la population, le prix de la location est de 120€ et 1 000€ de caution.

SYSTÈME D'INFORMATION A LA POPULATION

La municipalité de Malves en Minervois s'est dotée d'un **dispositif de téléalerte permettant d'informer la population d'événements particuliers.**

Vous trouverez ci-joint un document destiné aux habitants qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif en communiquant à la mairie un numéro de téléphone.

Vous pouvez également remplir un formulaire en ligne sur le site internet de la commune :
www.malvesenminervois.fr

LISTES ELECTORALES

Nous invitons les personnes qui ne l'auraient pas encore fait, à venir en mairie pour se faire inscrire sur les listes électorales munis des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité,
- Justificatif de domicile.

Les demandes d'inscriptions seront reçues jusqu'au **30 DECEMBRE 2017** délai de rigueur.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale doit être remplie dans les trois mois qui suivent **le seizième anniversaire.**

En contrepartie, la mairie délivrera une attestation de recensement qu'il conviendra de conserver.

Ce recensement permet à l'Administration de convoquer ces personnes pour effectuer la journée défense et civienneté (JDC). La participation à cette journée est obligatoire et nécessaire pour pouvoir passer tout concours et examens (permis de conduire, BAC,...)

PROPRETÉ DU VILLAGE

Afin de maintenir les rues du villages en état de propreté nous vous rappelons quelques consignes à suivre:

- Veiller au bon tri dans les sacs jaunes,
- Sortir les sacs et les containers **uniquement la veille au soir,**
- Utiliser des sacs noirs siglés COVALDEM pour les personnes ne disposant pas de container.

Les sacs qui ne sont pas conformes ne sont pas relevés par les agents du Covaldem.

